

# Procédure de Règlement de la Taxe d'Apprentissage 2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la campagne 2025 de collecte de la taxe d'apprentissage, nous vous présentons ci-dessous la procédure à suivre pour affecter votre taxe d'apprentissage au Lycée Jules Verne de Cergy. Cette contribution est essentielle pour soutenir nos formations professionnelles et technologiques et améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves.

## 1. Qui peut verser la taxe d'apprentissage ?

Toutes les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage peuvent choisir d'affecter une partie de leur solde (13%) à des établissements habilités, dont le Lycée Jules Verne fait partie.

## 2. Modalités de versement

Le versement de la taxe d'apprentissage ne se fait plus directement à l'établissement. Depuis 2023, le solde de la taxe (13%) doit être déclaré et payé à l'Urssaf ou la MSA via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Après ce paiement, à partir du mois de mai 2025, vous pourrez vous connecter à la plateforme nationale "SOLTÉA" afin d'affecter votre solde de taxe d'apprentissage à l'établissement de votre choix.

## 3. Comment nous choisir sur SOLTÉA ?

- Connectez-vous à la plateforme SOLTÉA (accès via Net-Entreprises).
- Recherchez notre établissement avec les informations suivantes :
  - **Nom** : Lycée Jules Verne - Cergy
  - **UAI** : 0951756T
  - **N° SIRET** : 19951756600014
- Sélectionnez notre établissement et affectez-lui tout ou partie de votre solde.

## 4. Calendrier clé :

- **Avril 2025** : Paiement du solde de la taxe via la DSN.
- **Mai 2025 à octobre 2025** : Dépôt des affectations sur SOLTÉA.

## 5. Pourquoi nous soutenir ?

Votre contribution nous permettra de :

- Moderniser nos équipements et outils pédagogiques.
- Financer des projets innovants pour nos élèves.
- Favoriser l'insertion professionnelle de nos jeunes.

## Nous comptons sur votre soutien !

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

- **Contact** : Ahmed El Gabli
- **Téléphone** : 01 34 32 20 00
- **Mail** : ahmed.elgabli@jvcergy.com

**Un grand merci pour votre engagement en faveur de la formation des jeunes !**